

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

1990^e SÉANCE : 23 MARS 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1990)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1990^e SEANCE

Tenue à New York le mercredi 23 mars 1977, à 10 h 30.

Président : M. Andrew YOUNG
(Etats-Unis d'Amérique),

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1990)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295).

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud

Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément aux décisions prises par le Conseil à ses 1988^e et 1989^e séances, j'invite les représentants de l'Egypte, de l'Indonésie, du Libéria, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de Sri Lanka, de la Yougoslavie, de Bahreïn, de Madagascar, de la Sierra Leone et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parler.

Sur l'invitation du Président, M. S. M. Al Saffar (Bahreïn), M. A. E. Abdel Meguid (Egypte), M. A. Marpaung (Indonésie), Mme A. Brooks-Randolph (Libéria), M. B. Rabetafika (Madagascar), M. L. O. Harriman (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), Mme S. Y. Gbujama (Sierra Leone), M. I. B. Fonseka (Sri Lanka), M. J. Petrić (Yougoslavie) et M. D. W. Kamana (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : En outre, je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, du Botswana, de la Guinée et du Sénégal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. En conséquence, je me propose, conformément à la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, en vertu des dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. Etant donné le nombre limité de places à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil quand viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. T. Tlou (Botswana), M. M. S. Camara (Guinée) et M. M. Fall (Sénégal) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

4. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le premier orateur est la représentante de la Sierra Leone. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

5. Mme GBUJAMA (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la Sierra Leone, j'ai grand plaisir à vous souhaiter la bienvenue en cet auguste organe. C'est une heureuse coïncidence que de vous voir diriger les débats du Conseil de sécurité sur la question de l'Afrique du Sud non seulement moins d'un mois après votre entrée en fonctions à l'Organisation, mais aussi quelques semaines après votre retour d'Afrique australe où, sans aucun doute, vous avez eu le privilège unique d'avoir personnellement un aperçu de la situation qui y règne.

6. Votre récente visite en Afrique, qui a été marquée par des entretiens avec les présidents des Etats de première ligne et avec des combattants de la liberté ainsi qu'avec des fonctionnaires du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud, prend une importance accrue une fois placée dans le contexte de la présidence du Conseil que vous assumez en ce moment. Alliés à l'importance que vous accordez à votre mission actuelle, votre expérience, votre carrière, votre dynamisme, votre droiture, votre dévouement personnel et celui de votre gouvernement à la cause des droits de l'homme et du gouvernement par la majorité noire en Afrique australe nous assurent que vous saurez guider le

Conseil vers des conclusions qui seront d'une importance immense pour les Noirs d'Afrique du Sud.

7. Dans une déclaration faite au cours de la discussion générale à la trente et unième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères d'un pays occidental a dit :

“Trouver ce qui unit et effacer ce qui divise, engager mutuellement notre volonté de bâtir et réprimer l'instinct qui nous pousse à détruire, travailler de concert à la liberté, au bonheur et à la dignité des hommes, voilà, me semble-t-il, un programme aussi actuel et aussi impératif en 1976 qu'en 1945¹.”

8. Peut-être est-il plus facile de parler de ce qui nous divise sur la question de l'Afrique du Sud que de ce qui nous unit, si l'on considère les abstentions nombreuses, les votes négatifs et même les triples vetos concernant les résolutions contre le régime d'*apartheid*. Toutefois, nous sommes tous d'accord pour dire que le problème de l'Afrique du Sud est un problème racial, fondé sur la pigmentation de la peau. C'est un fait également que, depuis des décennies, de nombreuses déclarations ont été faites et de nombreuses résolutions ont été adoptées condamnant le vil système de l'*apartheid*. L'organisation mondiale s'est trouvée unie pour estimer que le problème de l'Afrique du Sud est fondé sur la prémisse fallacieuse de la suprématie et de la supériorité de l'homme blanc en Afrique du Sud. Les incidents de Soweto et d'autres localités ou agglomérations nous ont rappelé que le sacrifice en vies humaines de Sharpeville n'a pas eu lieu en vain. Nous sommes également unis pour reconnaître que la situation en Afrique du Sud reste explosive et ne saurait s'apaiser ni se calmer tant que la minorité blanche n'aura pas laissé la place au gouvernement de la majorité.

9. Même les puissances occidentales reconnaissent ce fait, si l'on en croit les citations ci-après. Parlant des situations douloureuses dans le monde qui sont “menaçantes pour la paix”, M. de Guiringaud a dit :

“Je pense tout particulièrement à l'Afrique australe, où tensions et affrontements se développent avec une acuité croissante . . . Que la discrimination raciale soit la cause fondamentale de la crise, . . . c'est l'évidence².”

Evoquant les incidents de Soweto, il a dit :

“Les incidents tragiques de ces derniers temps devraient enfin faire comprendre aux responsables sud-africains qu'un mépris aussi persistant de la dignité de l'être humain constitue en lui-même une source de conflits permanents entre les hommes, qui pourrait enfermer leur pays dans un cycle infernal d'agitation et de répression².”

Toujours à la trente et unième session de l'Assemblée générale, M. Genscher, de la République fédérale d'Allemagne, disait :

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 9^e séance, par. 149.

² *Ibid.*, par. 110.

“L'Afrique australe est devenue aujourd'hui un second foyer de danger pour les relations internationales. Les conséquences d'une guerre raciale embrassant toute la région seraient inimaginables³.”

Il a ajouté :

“Il faut que chacun sache ceci, y compris en Afrique australe : il n'y a plus de place dans ce monde pour le racisme et le colonialisme, ces temps étant révolus⁴.”

10. Lors de la visite qu'il a faite tout récemment à l'Organisation des Nations Unies, le président Carter a appuyé cette position unie, indiquant que toute autre chose que le gouvernement de la majorité en Afrique australe mènerait probablement à “une guerre raciale prolongée qui aurait des conséquences dévastatrices pour tous”. Nous sommes donc unis, et pourtant nous sommes divisés. La division sur la question de l'Afrique du Sud vient de ce que certaines puissances occidentales ont décidé sans vergogne de protéger leurs intérêts économiques, scientifiques et stratégiques à court terme au mépris total des souffrances de millions d'individus.

11. Après le massacre de Sharpeville en 1960, le Gouvernement sud-africain a entrepris un rapide stockage de ses forces militaires. En 1960-1961, les dépenses en matière de défense étaient estimées à 44 millions de rands; en 1975-1976, pendant les incidents de Soweto, ce chiffre s'était multiplié par 21, pour atteindre près de 1 milliard de rands. En 1975, Botha, ministre de la défense, révélait que l'Afrique du Sud était capable de fabriquer des bombes nucléaires et serait bientôt à même de produire des armements lourds et des aéronefs ultramodernes. Pourquoi le régime de l'*apartheid* de l'Afrique du Sud augmenterait-il de façon aussi astronomique son arsenal militaire si ce n'était pour concrétiser sa volonté de maintenir le *statu quo* par la force des armes ? Le Conseil de sécurité sait très bien maintenant que les incidents qui ont eu lieu à Soweto et dans d'autres localités ou agglomérations en juin dernier et pendant les mois qui ont suivi ont commencé quand les enfants nés après le massacre de Sharpeville se sont rebellés contre l'imposition du langage tribal blanc des Afrikaners pour l'enseignement dans les écoles secondaires de tout le pays, de préférence à l'anglais commun aux Noirs et aux Blancs, et contre la suppression des langues tribales des Noirs. Les manifestants pacifiques ont été mitraillés par cette même police du régime d'*apartheid* qui avait tiré sur leurs parents à Sharpeville. Peu après, un officier de police supérieur disait à la presse : “Nous avons fait feu sur eux. Il ne sert de rien de tirer au-dessus de leurs têtes.”

12. Le 15 juillet, le régime sud-africain a mis en vigueur les dispositions de détention indéfinie de l'*Internal Security Act* et ont arrêté les dirigeants de la South African Students' Organization et de la Black People's Convention, lançant des avertissements aux opposants de l'*apartheid* pour qu'ils ne se mêlent pas à la situation. Même les étudiants qui s'étaient enfuis dans les pays voisins sont poursuivis par la police sud-africaine. La grève des travailleurs noirs à Soweto a fourni un bon prétexte pour verser

³ *Ibid.*, 7^e séance, par. 95.

⁴ *Ibid.*, par. 97.

encore du sang africain. La police a tiré sur les manifestants, et 30 personnes au moins ont été tuées de sang-froid. Près de 50 p.100 de la main-d'oeuvre africaine totale du Johannesburg métropolitain avaient pris part à cette manifestation.

13. Deux groupes différents de manifestants blancs et de métis qui appuyaient les manifestations noires contre les lois de l'*apartheid* ont également fait l'objet d'attaques brutales au cours desquelles des centaines de gens ont été gravement blessés. Les chiffres officiels publiés après l'un de ces incidents — sans aucun doute une fraction seulement du chiffre réel — indiquaient que 176 personnes avaient été tuées et 1 139 blessées, dont de nombreux écoliers. Combien d'autres manifestations de brutalité seront-elles nécessaires pour qu'on considère le régime d'*apartheid* comme un agresseur de la majorité noire ?

14. Malgré ces actes flagrants d'exploitation et de violation des droits de l'homme en Afrique du Sud, les puissances occidentales ont montré peu d'empressement à adopter des mesures propres à appuyer les sanctions militaires ou économiques qui devraient amener le régime raciste à reconsidérer sa politique inhumaine. Ce manque d'empressement a eu pour résultat que l'Afrique du Sud fournit une aide économique et militaire à la Rhodésie afin de créer une zone tampon contre le nationalisme africain. C'est pourquoi les sanctions économiques contre la Rhodésie ne sauraient être efficaces. Les Etats africains n'ont cessé d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation explosive qui règne en Afrique australe, mais les Blancs d'Afrique australe et leurs alliés occidentaux ont refusé de traiter cette question avec le sérieux qu'elle mérite.

15. Les puissances occidentales au Conseil de sécurité ont refusé d'entendre les appels répétés de la communauté mondiale pour un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud dans le cadre du Chapitre VII de la Charte sous prétexte que l'Afrique du Sud ne serait ni un agresseur ni une menace à la paix et à la sécurité dans la région. Pourtant, le Conseil est parfaitement au courant de l'agression de l'Afrique du Sud contre la Zambie et le Botswana, ces deux pays ayant présenté leur cas devant ce même Conseil. L'intervention sud-africaine en Angola après l'indépendance de ce dernier, niée par le régime d'*apartheid*, est maintenant au grand jour, de même que ses manoeuvres contre le Gouvernement angolais dirigé par le président Agostinho Neto et le MPLA [*Movimento Popular de Libertação de Angola*] ne sont plus un secret. Enfin, on ne peut nier que l'Afrique du Sud est la clef de l'indépendance de la Namibie et de la fin du gouvernement de la minorité au Zimbabwe ni que le régime raciste a étendu sa politique d'*apartheid* au-delà de ses propres frontières dans ces deux Etats. Par conséquent, on ne peut, ni maintenant ni à l'avenir, recourir sérieusement à l'excuse selon laquelle l'Afrique du Sud ne serait ni un agresseur ni une menace à la paix et à la sécurité. Le Gouvernement sud-africain a ignoré régulièrement les décisions et les résolutions du Conseil condamnant la politique d'*apartheid* en temps que menace grave à la paix et à la sécurité internationales.

16. L'Afrique du Sud se réjouit évidemment d'une chose que ma délégation a toujours crainte : le fait que les puissances occidentales ne sauraient lui tourner le dos.

L'Afrique du Sud est importante pour l'Occident du point de vue stratégique en raison de la route du Cap, des ressources minérales du pays et des échanges commerciaux et touristiques avec lui, sans parler des investissements qui y sont faits. C'est pourquoi certaines puissances occidentales n'ont pas craint de mettre en jeu leur réputation en tant que gouvernements représentant leurs peuples et de violer l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud.

17. La France a accepté de vendre à l'Afrique du Sud deux escorteurs Corvette, ce en violation de l'embargo sur les armes décrété par l'Organisation des Nations Unies. La France défend sa position en prétendant que ces escorteurs doivent être utilisés pour la défense des eaux territoriales de l'Afrique du Sud et qu'ils n'auront rien à voir avec la perpétuation de l'*apartheid* et les guerres aux frontières.

18. Après la réunion du Conseil de sécurité de juin 1964 au sujet d'un embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud, le Gouvernement travailliste britannique annonça qu'il respecterait cet embargo, étant entendu que les commandes sud-africaines déjà passées seraient honorées. Mais qui, sinon le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud, aurait pu dire quels étaient les contrats déjà signés, et pour quelle durée ? En 1970, le Gouvernement conservateur britannique annonçait qu'il vendrait à l'Afrique du Sud des armes pour assurer sa défense extérieure. Puis vint l'accord de Simonstown de 1971, en vertu duquel le Royaume-Uni fut contraint de vendre sept hélicoptères à l'Afrique du Sud sous prétexte qu'il lui avait déjà fourni des frégates anti-sous-marines et que les hélicoptères étaient considérés comme une partie intégrante du système de défense anti-sous-marine. L'accord de Simonstown a pris fin le 16 juin 1975.

19. Tous ces armements semblent servir trois objectifs : la sécurité intérieure, ce qui est une autre manière de parler de la répression contre les Noirs et des efforts faits pour s'opposer aux activités et aux mouvements des guérilleros le long de la côte; la participation de l'Afrique du Sud à certaines alliances, ce qui implique une acceptation générale de l'*apartheid* par ses nouveaux alliés; la possibilité d'aider Ian Smith à lutter contre les Noirs en Rhodésie et à maintenir une zone tampon entre l'Afrique du Sud et la région plus au nord.

20. Les puissances occidentales ont marqué beaucoup d'hésitation à accepter les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, prétextant que le fait de retirer les investissements pourrait avoir des conséquences désastreuses pour certaines économies. On a déjà eu l'occasion de souligner ici que si les investissements avaient cessé en 1960 le résultat aurait été très minime par comparaison avec celui qu'aurait maintenant un retrait des investissements, qui ont plus que triplé depuis lors. De même, si on ne les retire pas maintenant, il est à craindre que les investissements actuels et futurs ne sombrent dans l'holocauste d'une guerre raciale imminente. Quant à l'argument selon lequel les investissements renforcent la position économique des travailleurs sud-africains par rapport à celle dans laquelle se trouvent d'autres travailleurs en Afrique, on ne peut que poser la question suivante : à quoi peut bien servir son argent à l'esclave riche s'il ne peut l'utiliser pour vivre où il veut dans son propre pays ? Cela me rappelle un proverbe norvégien

— et nous avons d'ailleurs un proverbe semblable dans ma propre langue — qui dit qu'il vaut mieux vivre en liberté dans une petite maison qu'être esclave dans une grande. Le Gouvernement sud-africain pense, lui, que tous ces liens économiques représentent le moyen le plus efficace d'empêcher les gouvernements noirs de parvenir à la mise sur pied de mesures positives contre son système.

21. L'Afrique du Sud a décidé d'établir un Conseil de cabinet pour les méditerranéens et les Asiatiques; elle a décidé d'engager des discussions avec certains citoyens noirs modérés; elle a décidé d'adopter une nouvelle politique sur la question des droits de propriété à vie des Noirs dans les villes, la terre sur laquelle se trouvent les propriétés restant cependant entièrement aux mains du gouvernement blanc; elle a décidé aussi, à la suite de pressions exercées par les milieux commerciaux, d'envisager d'accorder davantage de concessions aux Africains. Mais tout cela ne saurait changer le système fondamental d'exploitation économique en Afrique du Sud, pas plus que la situation politique et économique qui y règne.

22. Ainsi, les Etats qui ont collaboré avec le régime de Pretoria en permettant à leurs ressortissants de continuer d'investir en Afrique du Sud, sous le prétexte qu'aucun gouvernement ne saurait promulguer de lois effectives contre ce genre d'activité, partagent eux aussi la responsabilité de l'attitude de défi persistante que maintient avec arrogance le Gouvernement sud-africain, car nous ne savons que trop bien qu'en d'autres circonstances ces mêmes individus ou sociétés n'oseraient pas violer les restrictions imposées par leurs gouvernements à l'égard d'autres Etats.

23. Le Ministre de l'information d'Afrique du Sud, Connie Mulder, évoquant les liens autres que les liens économiques et militaires qui existent entre l'Afrique du Sud et l'Occident et qui ont sans doute contribué dans une mesure tangible à l'utilisation du veto au Conseil de sécurité contre les sanctions à l'égard de l'Afrique du Sud, a dit :

“Les contacts diplomatiques entre l'Afrique du Sud et les Etats-Unis se sont accrus en raison du fait que la route du Cap pourrait être mise en danger et tomber entre des mains communistes . . . Cela, ni les Etats-Unis ni les autres puissances occidentales ne sauraient le permettre. Les Etats-Unis continueront donc de nous accepter, même si nous poursuivons les options fondamentales de notre propre politique.”

24. Ayant attiré l'attention sur ces faits, je dois dire que ma délégation a été encouragée, quant à l'avenir, par la mesure récemment prise par la nouvelle administration aux Etats-Unis pour révoquer l'amendement Byrd, même si certains sceptiques soutiennent que cette révocation a été grandement facilitée par le fait qu'il existerait aux Etats-Unis de larges réserves de chrome rhodésien, ce qui pourrait minimiser dans une certaine mesure l'effet de ce que ma délégation considère comme un pas positif dans la voie devant conduire au gouvernement de la majorité en Afrique australe.

25. L'heure a sonné pour le système inhumain de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Des activités aussi honteuses que la répression, l'oppression et l'exploitation

doivent finalement avoir une fin. L'Afrique du Sud est arrivée maintenant au point de rupture. L'objectif doit donc être, désormais, de parvenir à l'autodétermination à tout prix. Les incidents de Soweto, en juin 1976, montrent à quel point de désespoir certains sont arrivés. De nombreux jeunes gens qui ont franchi les frontières sud-africaines pour gagner le monde libre ne songent même plus à terminer leurs études tant ils sont désireux de recevoir une formation militaire que leur permettra de participer à la guerre de libération qui a déjà commencé.

26. Le Conseil doit s'acquitter de ses responsabilités envers l'Afrique australe en prenant des mesures appropriées pour s'attaquer au point essentiel du sujet dans cette région, à savoir l'Afrique du Sud. Un intellectuel noir d'une trentaine d'années aurait déclaré que les manifestants de Soweto ne voulaient plus de concessions ni de réformes. Ils ne veulent pas que soit modifié le système; ils veulent qu'il soit éliminé. Les manifestations contre le régime de l'*apartheid* n'ont pas eu lieu seulement dans des agglomérations noires peu connues de la région de Johannesburg mais également dans des régions où la population blanche est nombreuse, comme la ville du Cap. Cela doit revêtir une importance significative pour le Conseil. Ma délégation espère que les membres du Conseil surmonteront ce qui nous divise et uniront leurs volontés respectives afin d'oeuvrer ensemble pour la liberté, le bonheur et la dignité de l'homme noir en Afrique du Sud, car il représente des millions d'êtres humains faits de chair et de sang et avec une âme comme tous les autres habitants de la terre.

27. Ma délégation condamne vigoureusement tous les actes de violence et de répression perpétrés contre le peuple noir d'Afrique du Sud et exprime sa solidarité vis-à-vis de ceux qui luttent pour l'élimination de l'*apartheid* et de la discrimination raciale.

28. En conclusion, ma délégation demande qu'il soit mis fin à la violence et à la répression contre le peuple noir et contre tous les adversaires de l'*apartheid*. Nous demandons que soient libérés tous ceux qui ont été emprisonnés en vertu de lois arbitraires ou détenus en raison de leur opposition à l'*apartheid*. Nous demandons au régime sud-africain de mettre immédiatement fin à sa brutalité aveugle contre les manifestants pacifiques, de cesser les meurtres de détenus et la torture des prisonniers politiques auxquels il se livre. Le régime raciste sud-africain doit abolir le “système d'éducation bantou”, de même que toutes les mesures d'*apartheid* et de discrimination raciale dans le domaine de l'enseignement.

29. Enfin, ma délégation demande que soient prises des mesures visant à établir éventuellement un embargo obligatoire sur les armes en vertu du Chapitre VII de la Charte, comme elle l'a fait lorsque mon ministre des affaires étrangères, M. Francis Minah [1958^e séance], a participé au dernier débat du Conseil de sécurité sur la question de Namibie. Nous pensons que c'est là le moins que l'on puisse faire pour essayer de mettre fin à la situation indigne qui existe en Afrique du Sud. Sinon, et presque tous les orateurs l'ont dit au cours du débat, ce sera l'holocauste d'une guerre raciale où les investissements des puissances occidentales n'échapperont ni à la ruine ni à la destruction. Il est donc dans l'intérêt des puissances occidentales de

regarder au-delà des gains économiques actuels et de se préparer, dans ce monde d'interdépendance qui est le nôtre, à une amitié à long terme et à une coopération économique avec un gouvernement de la majorité en Afrique du Sud.

30. Monsieur le Président, je voudrais maintenant, par votre intermédiaire, remercier sincèrement le Conseil d'avoir permis à ma délégation de participer au débat.

31. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

32. **M. PETRIĆ** (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous saluer cordialement en votre qualité de président du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter tout le succès possible, surtout dans les efforts que déploient le Conseil et l'Organisation des Nations Unies en vue de trouver le moyen juste et rapide d'éliminer effectivement l'*apartheid* et le colonialisme en Afrique australe.

33. Je voudrais exprimer au représentant de la Roumanie, pays ami, nos sentiments très profonds d'émotion et de sympathie à l'occasion du tremblement de terre catastrophique qui a frappé son pays et qui a causé des dévastations immenses et fait de nombreux morts. En même temps, j'adresse nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Iran pour les nombreuses victimes du tremblement de terre qui a eu lieu récemment dans ce pays.

34. Le débat sur la question de l'Afrique du Sud s'est ouvert [1988^e séance] par les déclarations très détaillées et très complètes des représentants de l'Organisation de l'unité africaine, du Comité spécial contre l'*apartheid*, du Pan Africanist Congress d'Azanie et du Bureau de coordination des pays non alignés. La présentation qu'ils ont faite du problème de l'*apartheid* mérite tout notre soutien et nos éloges et constitue, selon nous, la base des décisions que le Conseil de sécurité sera appelé à prendre sur la question.

35. La cinquième Conférence au sommet des pays non alignés, réunie à Colombo, a consacré à cette question une attention considérable. Elle a adopté un certain nombre de résolutions importantes sur la situation en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe qui ont été entièrement reprises dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente et unième session. Les pays non alignés ont en fait établi le Fonds de soutien et de solidarité en faveur de l'Afrique australe.

36. Le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud a imposé à la population de ce pays un système d'esclavage qui est fondé sur le déni et les violations en masse des droits fondamentaux des Africains d'Afrique du Sud. Dans ses efforts visant à préserver ce système, le régime raciste d'Afrique du Sud maintient le Territoire international de Namibie sous son occupation illégale et poursuit une guerre dans ce territoire en vue d'exterminer le mouvement de libération de la South West Africa People's Organization et d'assujettir entièrement les Namibiens. Le régime raciste sud-africain aide le régime illégal minoritaire d'Ian Smith au

Zimbabwe à se maintenir au pouvoir. Dans un passé récent, il a commis des actes d'agression contre la jeune République d'Angola et la République de Zambie, ce qui lui a valu d'être condamné par le Conseil de sécurité. Il a appuyé les attaques de maraudage auxquelles se sont livrés les mercenaires d'Ian Smith contre le Mozambique et le Botswana. Le régime de Vorster s'est ouvertement arrogé le droit de poursuivre sans relâche les mouvements de libération dans tous les pays africains au sud de l'équateur. Le régime sud-africain a entrepris un effort massif en vue de moderniser ses armements, renforçant notamment son potentiel nucléaire.

37. Que signifie tout cela ? Cela prouve, pour commencer, que les conclusions de la trente et unième session de l'Assemblée générale stipulant que le système de l'*apartheid* constitue une menace à la paix et à la sécurité en Afrique et ailleurs sont justes et qu'en conséquence le Conseil de sécurité doit prendre les mesures nécessaires pour éliminer cette menace, c'est-à-dire pour extirper de l'Afrique australe l'*apartheid* et le colonialisme.

38. Je voudrais maintenant dire quelques mots des aspects individuels de la question.

39. L'Assemblée générale a demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures énergiques contre le régime raciste d'Afrique du Sud, y compris l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte. L'Assemblée générale a également reconnu le droit du peuple de l'Afrique du Sud à l'autodétermination ainsi que celui de lutter contre l'*apartheid* par tous les moyens dont il dispose. Les résolutions de l'Assemblée générale ont mis l'accent sur la responsabilité particulière de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale à l'égard du peuple esclave de l'Afrique du Sud privé de ses droits élémentaires et ont souligné aussi le devoir de l'organisation mondiale de donner soutien et assistance à sa lutte de libération.

40. Tout cela montre que la mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et l'application des sanctions, tant sur le plan bilatéral que sur un plan international plus large, sont maintenant la tâche et l'obligation immédiates de tous les Etats Membres en vue d'éliminer rapidement l'*apartheid* et la discrimination raciale en Afrique australe, cela étant la seule façon de procéder qui ait des chances d'empêcher la crise actuelle de devenir une guerre de plus vastes proportions. Si une telle guerre devait éclater, elle constituerait une ligne de conduite imposée à la population de l'Afrique du Sud et un échec de l'Organisation des Nations Unies et surtout du Conseil de sécurité, chargé au premier chef de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales et, dans ce même cadre, de l'élimination des causes de menaces à la paix. Dans ce cas précis, le colonialisme et le racisme en Afrique du Sud sont la cause des menaces. Le régime de Vorster a méconnu avec arrogance les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité sur l'*apartheid*, la Namibie et le Zimbabwe. Il applique des mesures de plus en plus brutales et implacables contre la majorité africaine. Tout ce que fait le régime raciste est de nature à conduire à une guerre raciale de grande envergure en Afrique du Sud. Dans les

circonstances actuelles, une telle guerre prendrait nécessairement les proportions d'un conflit plus large menaçant l'Afrique et le monde entier.

41. Le régime d'*apartheid*, inhumain et contraire aux normes morales acceptées, constitue en fait la forme la plus brutale de discrimination raciale. Ce régime représente le déni absolu de tous les droits fondamentaux de l'homme, des libertés et des principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans la Charte des Nations Unies et dans les Pactes relatifs aux droits de l'homme. En fait, c'est un régime qui légalise l'esclavage et l'exploitation de peuples et d'êtres humains sur la base de la discrimination raciale. L'*apartheid* est fondé sur l'idéologie raciste et son objectif est de perpétuer l'exploitation du potentiel humain et des ressources naturelles dans l'intérêt de la minorité raciste blanche.

42. Ces dernières années, le régime raciste d'Afrique du Sud a intensifié sa politique de terreur, d'assassinats en masse, d'emprisonnement et de détention d'innocents, défiant ainsi l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout entière. Malgré l'intensification de la terreur, la lutte du peuple de l'Afrique du Sud a pris la nature d'une lutte nationale. Sharpeville et Soweto resteront inscrits dans l'histoire de l'Afrique du Sud comme des exemples de la ferme volonté du peuple opprimé de combattre pour sa liberté, son indépendance et son droit à l'autodétermination.

43. L'heure n'est plus aux condamnations générales et à l'indignation devant l'*apartheid*. Ce qu'il faut maintenant ce sont des actes. Ces actes sont possibles par l'action commune de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et surtout des membres permanents du Conseil de sécurité. La condition première et essentielle est que les pays occidentaux, qui maintiennent des formes diverses de relations avec le régime d'*apartheid*, alignent leur politique sur la Charte et les résolutions pertinentes de l'Organisation. Conformément à leurs condamnations officielles de l'*apartheid* et à leurs déclarations en faveur d'une solution pacifique de la crise en Afrique australe, ces pays devraient mettre fin de manière définitive et inconditionnelle à toute coopération militaire avec le régime raciste. Ils devraient mettre fin à tous nouveaux investissements de capitaux et retirer les capitaux déjà placés. Ils devraient cesser tout commerce avec le régime raciste. S'ils ne mettent pas à exécution toutes les mesures exigées par l'Organisation des Nations Unies et par l'Afrique, ils devront assumer la pleine responsabilité de ce qui arrivera.

44. La politique de bantoustanisation de l'Afrique australe tout entière et du Territoire international de Namibie,

malgré la forte condamnation de cette politique de la part des Nations Unies, se poursuit afin de perpétuer l'*apartheid* dans des cadres nouveaux. En octobre 1976 [résolution 31/6 A], l'Assemblée générale a condamné à l'unanimité la proclamation de la prétendue indépendance du bantoustan du Transkei en tant que manoeuvre des racistes sud-africains. Pas un seul Etat n'a reconnu l'indépendance du Transkei. La communauté internationale et les Nations Unies devraient s'opposer à toutes les tentatives entreprises par le régime raciste afin de semer la dissension parmi la population au moyen de ce que l'on appelle les foyers nationaux.

45. Le renforcement de la puissance militaire du régime raciste d'Afrique du Sud suscite une vive préoccupation en Afrique et ailleurs dans le monde. La fourniture d'armes nucléaires au régime de l'*apartheid* ou les possibilités qui lui sont données de fabriquer ces armes constituent une grave menace à l'humanité et peuvent avoir des conséquences imprévisibles. Ma délégation estime qu'il est temps que le Conseil de sécurité adopte une résolution imposant un embargo obligatoire sur l'importation d'armes en Afrique du Sud, prévoit des sanctions pour les violations de l'embargo et, le cas échéant, applique d'autres mesures prévues par la Charte.

46. Dans le message⁵ qu'il a adressé au Comité spécial contre l'*apartheid* à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le président Josip Broz Tito a donné un ferme soutien à la lutte de libération des peuples d'Afrique australe et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, demandant qu'elles soient appliquées d'urgence.

47. Enfin, l'élimination de l'*apartheid* et de la discrimination raciale représente une tâche prioritaire et urgente pour les Nations Unies et la communauté internationale. Le principe fondamental applicable à cette tâche est le droit des peuples à l'autodétermination et à la liberté. Le racisme, l'*apartheid* et l'oppression en Afrique australe représentent une violation massive des droits fondamentaux de l'homme et des principes de justice, de liberté et d'humanité, et constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

48. Nous espérons, Monsieur le Président, qu'en cette occasion et sous votre direction le Conseil de sécurité adoptera des mesures fermes et efficaces.

La séance est levée à 11 h 55.

⁵ Voir A/AC.115/L.462.